

N° de la demande _____

(Réservé à l'ACPS)

DEMANDE d'éligibilité de certification d'une variété

- Joindre cette DEMANDE à l'ACPS seulement dans la première année de la certification officielle au Canada, pour chaque nouvelle variété que sera identifiée par un nom de la variété sur les étiquettes de certification. (La Formule 300 n'est pas requise pour la plupart des cultures expérimentales ou de Sélectionneur).
- Assurez-vous que la DEMANDE répond à toutes exigences comprenant le paiement des droits exigés, la description de la variété et l'échantillon type.

1.0 DEMANDEUR**1.1 Nom et adresse du demandeur**

Nom du demandeur _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____ Adresse électronique _____

2.0 CULTURE

- 2.1** Nom commun de l'espèce de semence : _____
 Nom scientifique de l'espèce de semence : _____
 Sous-espèce (e.g. hybride, lignée, type natto, type fourrager) : _____
 Désignation(s) expérimentale(s) : _____
 Nom proposé : _____

(Tel qu'il apparaîtra sur les documents juridiques)

2.2 Pour les semences hybrides et composites (comme le maïs), fournir (au besoin, utiliser des feuilles supplémentaires) :

- le pédigrée non codé (en commençant avec les plantes maternelles): _____

- la lignée endogame/ géniteurs: _____

3.0 TYPE de demande de certification : UNE SECTION (3.1, 3.2 ou 3.3) DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE.**3.1 Certification acquise**

Si la variété de semence est déjà certifiée par un autre organisme de certification reconnu, joindre la preuve de certification de cet organisme (par ex., étiquette officielle ou avis officiel).

- Remplir la section 3.2 **ou** 3.3 qui suit ainsi que les sections 5.0, 6.0 et 7.0 (ne pas remplir la section 4.0).

- Si la variété de semence N'A PAS encore été certifiée

- Remplir la section 3.2 **ou** 3.3 qui suit ainsi que les sections 4.0, 5.0, 6.0 et 7.0.

3.2 Certification pour le Canada seulement

a) Dans quels pays cette variété de semence est-elle actuellement commercialisées? _____

b) Est-elle commercialisée sous un autre nom dans un autre pays ?

 Oui **Non**

Si vous avez répondu « oui », veuillez inscrire ces noms : _____

c) Si le *nom proposé* (à la section 2.1) est différent de celui utilisé dans le pays d'origine de la semence, joindre le document signé par le propriétaire de la variété vous autorisant à utiliser le nom proposé.**3.3 Certification de l'OCDE et du Canada**a) Si la variété de semence du sélectionneur est conservée au Canada, demandez-vous que cette variété figure dans la *liste des cultivars de l'OCDE*? **Oui** **Non**

Si oui, vous acceptez de fournir (sur demande) la description et un échantillon type aux organismes de certification officiels de l'OCDE.

4.0 ORIGINE et SÉLECTION

4.1 Nom et adresse de l'organisme/entreprise ayant fait la sélection

Nom de l'organisme/entreprise ayant fait la sélection

Adresse

Ville, Province, Code postal

Téléphone / Télécopieur / Adresse électronique

4.2 Pour les semences **non hybrides ou composites** : (NE PAS remplir pour le cas du MAÏS)

- Fournir des renseignements détaillés (utiliser d'autres feuilles au besoin) sur l'historique génétique de cette variété de semence, et répondre aux questions a) à d) qui suivent.

a) Quelles techniques de sélection ont-elles servi à mettre au point la variété? (par ex. sélection pédigrée, sélection clonale)

b) Dans quelle(s) génération(s) la sélection a-t-elle été pratiquée? _____

c) De quelle génération provient la semence du sélectionneur? _____

d) Combien de lignées ont été croisées pour former cette variété? _____

5.0 CARACTÉRISTIQUES DE LA VARIÉTÉ

5.1 Joindre avec cette *DEMANDE* une brève description de la variété de semence qui fait état des traits caractéristiques des plantes et des semences de cette variété qui permettent de la distinguer des autres variétés. Utiliser la *DESCRIPTION GÉNÉRALE DE VARIÉTÉ (ANNEXE 1.0)* et si disponible pour l'espèce, l'une des descriptions supplémentaires de la variété (ex. *ANNEXE 1.1* pour le maïs, *1.2* pour le chanvre industriel, *1.3* pour le soya ou *1.4* pour les légumineuses à graines) ou une description équivalente de variété.

5.2 a) Est-ce que le demandeur ou le Sélectionneur a une preuve de l'analyse de la performance, afin de déterminer la zone d'adaptation et autres caractéristiques (par ex. résistance aux insectes et aux maladies) nécessaires pour identifier cette variété? **Oui** **Non**

b) Si oui, identifié les lieux d'analyse : _____

5.3 a) La variété de semence présente-t-elle des caractères qui sont nouveaux à ces espèces (telle que défini dans les Directive régulatrices provenant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA))?

Oui **Non**

b) Si oui, quel sont les caractères nouveaux? _____

c) Est-ce que l'ACIA a approuvé les caractères nouveaux dans cette espèce?

Oui **Non**

Note : Le test de vérification de la pureté variétale effectué par le demandeur peut faire l'objet d'une contre vérification.

L'ACPS peut également vous demander d'autres renseignements qui lui permettront de bien vérifier l'identité de la variété (par ex. détails sur les traits caractéristiques de la variété).

5.4 Si répondu oui en 5.3, est-ce que toutes les autres exigences régulatrices ont été satisfaites ?

Oui **Non**

Autres renseignements: Les autres exigences visant des cultures spécifiques sont présentées dans les publications de l'ACPS, intitulées *Règlements et procédures pour la production des semences pédigrées* (Circulaire 6) et *Règlements et procédures pour la production de la semence de Sélectionneur*.

6.0 SEMENCES SOUCHES**6.0** Nom et adresse du conservateur de la semence de Sélectionneur*

Nom de l'organisme/entreprise qui détient la semence du sélectionneur

Adresse

Ville, Province, Code postal

Téléphone / Télécopieur / Adresse électronique

*Le conservateur de la semence de Sélectionneur doit être reconnu par l'Association canadienne des producteurs de semences à titre de sélectionneur. Si l'organisme/entreprise qui détient la semence du sélectionneur n'est pas le propriétaire de la variété, joindre la lettre d'autorisation du propriétaire.

7.0 ÉCHANTILLONS TYPES

7.1 AVEC chaque *DEMANDE*, le demandeur devra soumettre à l'ACPS un échantillon type de la variété de semence de Sélectionneur (Statut Certifié des variétés de semences hybrides ou composites) **étiqueté avec le numéro de lot** fournit dans la *CONFIRMATION de prélèvement d'un échantillon de type de semence* (Annexe 2.0). Les exigences concernant de l'échantillon type sont décrites à l'ANNEXE 1.

7.2 Pour les semences hybrides et composites, les *CONFIRMATIONS* de prélèvement d'échantillon type doivent être soumises après la récolte de la première culture. Celles-ci doivent être reçues par l'ACPS avant que les certificats de récolte puissent être émis pour cette variété.

• Déclaration du demandeur

Je, _____, _____,
Nom du demandeur (Imprimer) Titre du demandeur

- suis majeur et résident permanent du Canada;
- déclare ne jamais avoir demandé ni obtenu au Canada une marque de commerce pour cette variété faisant l'objet de la présente demande;
- déclare que cette variété est exempte d'enregistrement au Canada;
- m'engage à respecter **toutes** les exigences en matière de certification;
- **déclare avoir joint le paiement des droits d'administration exigés de 500.00\$ + TPS/TVH (#106866692) pour chaque demande (Formule 300), libellé à l'ordre de l'ACPS; et**
- déclare que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont, au meilleur de mes connaissances, exacts et conformes.

Signature du demandeur

Date

NOTE: Le demandeur n'est pas nécessairement le sélectionneur ni le propriétaire de la variété (nommé dans l'ANNEXE 1.0).

• Déclaration du sélectionneur**

Je, _____, déclare que tous les renseignements
Nom du sélectionneur* (Imprimer)
fournis dans la présente *DEMANDE* sont exacts et conformes.

Signature du Sélectionneur *

Date

** À moins que la variété ne soit déjà certifiée (section 3.1), la présente déclaration doit être signée par un Sélectionneur reconnu par l'ACPS.

-- Pour de plus amples renseignements :

Par la poste: Association canadienne des producteurs de semences, C.P. 8455, Ottawa, Ontario, K1G 3T1

Par messagerie: Association canadienne des producteurs de semences, 240, rue Catherine, Bureau 202, Ottawa, Ontario, K2P 2G8

Téléphone: (613) 236-0497, Télécopieur: (613) 563-7855, Courriel: seeds@seedgrowers.ca

ANNEXE 1.0 Requis pour toutes les cultures

**Description GÉNÉRALE de la variété, exigences relatives aux échantillons types
& liste de vérification de la DEMANDE**

-Remettre à l'ACPS **AVEC** chaque *DEMANDE*, un exemplaire complété de la *DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA VARIÉTÉ (ANNEXE 1.0)* et si disponible pour cette espèce l'une des descriptions supplémentaires de la variété (ex. *ANNEXE 1.1* pour le maïs, *1.2* pour le chanvre industriel, *1.3* pour le soya ou *1.4* pour les légumineuses à graines) ou une description équivalente de variété qui fait état des traits caractéristiques des plantes et des semences de cette variété qui permettent de la distinguer des autres variétés.

Remplir les sections 1 à 5 qui suivent :

1. VARIÉTÉ DE LA SEMENCE (nom) ou désignation expérimentale : _____
2. TYPE DE SEMENCE (espèce) : _____
3. SÉLECTIONNEUR (nom): _____
(adresse) _____

4. DEMANDEUR DE LA VARIÉTÉ (nom) : _____
(adresse) _____

5. DISTRIBUTEUR CANADIEN (nom) (si différent de #4 ci -dessus): _____
(adresse) _____

• EXIGENCES relatives aux échantillons types

- Avec chaque *DEMANDE* présentée, conserver un échantillon type de semence de Sélectionneur (du statut Certifié des variétés de semences hybrides ou composites) **étiqueté avec le numéro de lot** fournit dans la *CONFIRMATION de prélèvement d'un échantillon de type de semence (Annexe 2.0)*
- Les échantillons types :
 - ne doivent pas avoir été traité avec un pesticide;
 - **pas moins de 2 kg pour le maïs, les haricots et les céréales.** Pour les autres espèces, utiliser le poids exigé à l'article 12 du Règlement sur les semences;
 - doivent **porter** un autocollant officiel de certification, une étiquette de Sélectionneur de l'ACPS ou une autre étiquette émise par un Sélectionneur reconnu par l'ACPS sur lequel ou laquelle doivent figurer:
 1. le statut pédigrée
 2. le **Nom de la variété** ou son numéro expérimental
 3. l'espèce de semence
 4. le **Numéro de lot** (# certificat de récolte si disponible)
 5. la signature du sélectionneur ;
 - doivent être soumis dans des contenants entassés, imperméables et solides (coton, polyjute, manille) pour contre vérification ou preuve supplémentaire.

• LISTE DE VÉRIFICATION : Assurer que TOUT les articles dans la liste de vérification suivante sont inclus avec votre DEMANDE (Formule 300)

- | | |
|---|--------------------------|
| 1. DEMANDE complétée (Formule 300) avec les déclarations signées à la page 3 par le Demandeur et le Sélectionneur | <input type="checkbox"/> |
| 2. Échantillon type de semence (voir Section 7.0 et Annexe 1.0) et déclarations signées (Annexe 2.0) | <input type="checkbox"/> |
| 3. Description de la variété (voir Section 5.1) | <input type="checkbox"/> |
| 4. Une Annexe 1.0 complétée et additions | <input type="checkbox"/> |
| 5. Droits exigés de 500.00\$ + TPS/TVH (#106866692) | <input type="checkbox"/> |
| 6. Autorisation provenant du demandeur d'une variété (s'il y a lieu). (voir Sections 3.2c et 6.0) | <input type="checkbox"/> |

ANNEXE 2.0

| |
|--|
| CONFIRMATION de prélèvement d'un échantillon type de variété de semence |
|--|

par un Sélectionneur reconnu

- Avec chaque DEMANDE (*Formule 300*) de certification présentée, remettre à l'ACPS la copie remplie et signée de cette confirmation (tel que demandé à la section 7.2). Les échantillons et les *CONFIRMATIONS* pour les semences hybrides ou composites (comme le maïs) peuvent être présentées séparément après la récolte de la 1^{ère} culture. Ces confirmations doivent être reçues par l'ACPS avant que les certificats de récoltes puissent être émis pour cette variété.
- Conserver l'autre copie de la présente *CONFIRMATION* pour vos dossiers personnels.

• Type de semence ou espèce :

• Nom de la variété :

• Désignation(s) expérimentale(s) :

• Numéro de lot :

(Numéro de certificat de récolte si disponible) _____
(DOIT se retrouver sur l'étiquette de l'échantillon type de semence)

• Numéro de l'échantillon type :

Un échantillon représentatif de cette variété, qui est étiqueté avec le numéro de lot ci-dessus et qui respecte les EXIGENCES mentionnées dans l'ANNEXE 1, a été / sera soumis pour une contre vérification de la variété.

- ENCERCLEZ un des deux choix

- Remplir **seulement** la section qui suit si l'échantillon type a été tiré d'un échantillon de semence **IMPORTÉE** :

L'échantillon type original est identifié au moyen du numéro de certificat de récolte et/ou du numéro de lot ci-dessus qui figurent sur l'étiquette

émise par _____

Nom de l'agence qui accorde la certification officielle

Cet échantillon a été prélevé d'un échantillon de _____ de _____,

Statut pédigré

Volume ou quantité (kg, lb)

importé de _____

Pays/État d'origine

Cet échantillon a été prélevé par : _____

Nom de la personne qui a prélevé l'échantillon

Poste/Titre

| |
|--|
| • Déclaration du sélectionneur* |
|--|

Je, _____, déclare que tous les renseignements
Nom du sélectionneur * (Imprimer)

dans la présente Demande sont exactes, conformes, et que l'échantillon type a été adéquatement prélevé et qu'il est représentatif de la variété.

Signature du sélectionneur *

Date

* Si la variété de semence n'a pas déjà été certifiée (section.3.1), la présente confirmation doit être signée par un sélectionneur reconnu par l'ACPS.